



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CEBE (Suppléant) - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - ROMERO (Suppléant) - SIMIONI (Suppléant).

Mme AJCHENBAUM a donné procuration à Mme VALERO.

N° 2024/07

Objet : Pôle de santé à Vielmur : Approbation du bail professionnel à conclure avec Madame Océane CRESPIY, Orthophoniste

Monsieur le Président informe de la demande de Madame Océane CRESPIY, orthophoniste, demeurant 115 Impasse du Haut de Saint-Jean - 81700 Puy-laurens de louer le local B2 dont elle est déjà utilisatrice dans le cadre d'une collaboration avec Madame Marie-Laure LEBAS également orthophoniste et détentrice du bail pour ce local, qui prendra fin au 1^{er} mars 2024.

Monsieur le Président présente les éléments caractéristiques du bail, à savoir que celui-ci est conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} mars 2024, les locaux sont à usage exclusif de professionnels de santé, le montant du loyer hors charges est de 102,67 € pour une surface de 20,78 m². Le montant prévisionnel des charges est évalué à 3,50 €/m² par mois. Tous les ans, le loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et le montant des charges sera refacturé au réel.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le bail à conclure avec Madame Océane CRESPIY relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le bail professionnel à conclure avec Madame Océane CRESPIY relatif au bâtiment du pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du présent bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Evelyne FADDI